

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 01019

Numéro SIREN : 849 164 686

Nom ou dénomination : A3B FITNESS

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 18401



Administrateurs
Judiciaires
Associés

Tribunal de Commerce de MONTPELLIER

N° d'inscription au répertoire général :

N° Greffe :

Ordonnance de désignation : 13 décembre 2021

Administration provisoire :

SELARL FHB, Maître Jean-François BLANC

EXTRAIT DES MINUTES
Greffe du TRIBUNAL de COMMERCE de MONTPELLIER

REQUETE

**A Madame la Présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier aux
fins d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'assemblée
générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice de la SAS A3B
FITNESS**

SAS A3B FITNESS

**Allée des Entrepôts - Zone Commerciale le Fenouillet Lieu-Dit Les Galines
34470 Pérols**

Le 24 juin 2022

La SELARL FHB, représentée par Maître Jean-François BLANC, administrateur judiciaire à Montpellier,

Agissant en qualité d'administrateur provisoire dans la procédure susvisée,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que par ordonnance du **13 décembre 2021**, la SELARL FHB, représentée par l'exposant a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la **SAS A3B FITNESS**, dont le siège social est situé Allée des Entrepôts – Zone Commerciale le Fenouillet – 34470 Pérols, avec pour mission de gérer et d'administrer la société.

Que cette désignation est intervenue en raison du décès du Président et du principal associé, Monsieur Aurélien BOZEC.

Que la **SAS A3B FITNESS** clôture ses comptes au **31 décembre** de chaque année.

Que le délai imparti pour l'approbation des comptes annuels clos au **31 décembre 2021** expire le **30 juin 2022**.

Que tenant le contexte, les **comptes annuels 2021** ne sont pas, à ce stade, finalisés et la tenue de l'Assemblée Générale destinée à statuer sur l'approbation de ces derniers ne pourra intervenir avant le **30 juin 2022**.

Qu'un délai supplémentaire pour procéder à l'arrêté des comptes et à leur approbation apparaît donc nécessaire.

Qu'il ressort des dispositions de l'Article L225-100 du Code de Commerce que « *l'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.* »

C'EST POURQUOI,

La Requérante requiert qu'il vous plaise, Madame la Présidente, de bien vouloir prolonger jusqu'au **31 décembre 2022**, le délai pour réunir les actionnaires de la **SAS A3B FITNESS** aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021**.

Présentée à Montpellier, le 24 juin 2022

SELARL F H B

Administrateurs Judiciaires Associés
22, rue des Chasseurs - 34070 MONTPELLIER
Tél. 04 67 42 19 20 Fax 04 67 42 19 23

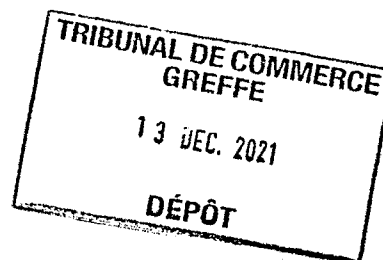
ANNEXES

ANNEXE 1 : Ordonnance en date du 13 décembre 2021 désignant la SELARL FHB en qualité d'Administrateur Provisoire.

ANNEXE - 1

ANNEXE 1 : Ordonnance en date du 13 décembre 2021 désignant la SELARL FHB en qualité d'Administrateur Provisoire.

ORDONNANCE



Nous, Nadine BAPTISTE

Présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier,

Vu :

- La Requête qui précède,
- Les dispositions des Articles 874 et 875 du Code de Procédure Civile
- Les Pièces Produites à l'appui de la Requête,

DESIGNONS la société FHB, prise en la personne de Maître Jean-François BLANC, Administrateur judiciaire, domicilié 5 rue des Salins, 34 070 Montpellier, en qualité d'Administrateur provisoire de la Société A3B FITNESS avec pour mission de la gérer et l'administrer,

DONNONS pouvoirs à la société FHB, prise en la personne de Maître Jean-François BLANC, Administrateur judiciaire, en qualité d'Administrateur provisoire de la Société A3B FITNESS, de convoquer toutes assemblées générales de ladite société, et d'exercer les droits de vote attachés aux actions de Monsieur Aurélien BOZEC, pour permettre l'adoption de toutes mesures nécessaires à la Société A3B FITNESS.

DISONS que l'Administrateur provisoire devra nous faire un rapport de ses diligences,

DISONS que la rémunération de l'Administrateur provisoire sera supportée par la Société A3B FITNESS,

DISONS que le Greffier notifiera la présente Ordonnance à la Requérante et à la société A3B FITNESS,

METTONS les dépens à la charge de la société A3B FITNESS.

Fait en notre Cabinet, à Montpellier, le

13/12/21

Le Greffier :
Maitre Carole LEMAITRE-SOUBRILLARD

La Présidente
Madame Nadine BAPTISTE

Pour extrait certifié conforme.
Montpellier, le 13/12/21

Le Greffier :





GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

ORDONNANCE

Nous, Nadine Baptiste présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier,
Vu la requête ci contre et les motifs y exposés,

Vu les articles L223-26, L241-5, L225-100, et R225-64 du Code de Commerce
autorisons:

A3B FITNESS

Allée des Entrepôts Zone Commerciale le Fenouillet

34470 Pérols

Numéro RCS :849 164 686 , Numéro de gestion :2019 B 1019

A prolonger jusqu'au 31 DECEMBRE 2022

le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Fait et donné a Montpellier le

12 OCT. 2022

Le greffier associé

N. AZAUBERT



p/ le Président

le juge délégué Catherine FANDIN